

Zeitschrift: Kriminologie / Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie SAK = Criminologie / Groupe Suisse de Criminologie GSC = Criminologia / Gruppo Svizzero di Criminologia GSC

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 31 (2013)

Artikel: La réalité sociale des immigrants en Suisse

Autor: Villé, Renaud

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1051556>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La réalité sociale des immigrants en Suisse

RENAUD VILLÉ

Chef d'équipe social, Etablissement vaudois d'accueil des migrants

Table des matières

Résumé	27
Introduction	28
I. Le parcours du migrant	28
1. Les causes de la migration	28
2. Les premiers pas en Suisse	29
3. L'attente de la décision	30
4. La décision de l'Office fédéral des migrations (ODM)	30
5. Les alternatives	31
a) L'admission provisoire	31
b) L'aide d'urgence	31
c) La clandestinité	31
d) Le départ dans un autre pays	32
e) Le retour aux pays	32
II. Quelques thèmes sensibles	33
1. Le logement	33
2. L'argent	33
3. La formation	34
4. La situation des familles et des enfants	34
5. L'intégration	35
6. Les liens avec la justice	36
Conclusion	36

Résumé

Basée principalement sur des observations faites dans le canton de Vaud, cette contribution a pour objectif d'esquisser ce que vivent les immigrants issus de la filière de l'asile. Elle n'a pas la prétention d'apporter des réponses, mais bien plus de développer certains sujets de préoccupation, tout en trouvant un juste équilibre entre généralisation et particularisme.

Dans la première partie de cette contribution sont décrites le parcours du demandeur d'asile et les difficultés rencontrées, depuis ses premiers

pas en Suisse, en passant par l'attente de la décision de l'Office fédéral des migrations, jusqu'à la décision de cet office, pour finir par les alternatives devant lesquelles se trouve le demandeur d'asile débouté (clandestinité, retour au pays, départ pour un autre pays, aide d'urgence). La deuxième partie met en évidence certains problèmes auxquels sont confrontés les migrants, telles que le logement, l'argent, la scolarité et la formation, la famille et les enfants, et l'intégration. En guise de conclusion les liens avec la justice et la notion d'état de droit seront abordés.

Introduction

De quelle réalité sociale faut-il parler ? De celle de la femme érythréenne venant rejoindre son mari détenteur d'un permis B dans les Grisons, du médecin français venant s'installer à Genève ou de ces jeunes irakiens requérants d'asile sur le canton de Vaud; et que dire de la famille clandestine qui vit dans un logement sous-loué en Valais, de l'étudiant chinois qui s'inscrit dans une école privée à Zürich; ou alors on se limite à la réalité sociale de ces personnes qui font la une des journaux dans toutes les grandes gares de Suisse?

On voit qu'il y a autant de réalités que de situations, et à celles-ci s'ajoutent des problématiques fort diverses telles que, l'hébergement, l'isolement social, le statut, l'accueil, les conflits familiaux, l'intégration, la santé. La liste des sujets de préoccupation des migrants est longue, et même si certains sujets peuvent paraître anodins, ils ne le sont pas pour celles et ceux qui les vivent.

Le présent article se penche sur la situation des migrants admis provisoires, des requérants d'asile et des bénéficiaires de l'aide d'urgence du canton de Vaud.

I. Le parcours du migrant

1. Les causes de la migration

Chaque parcours de vie ou de migration est unique et fait partie intrinsèque du migrant. Pour beaucoup d'entre eux, cette migration peut être clairement scindée en trois parties en ce qui concerne leur séjour sur le territoire suisse: l'arrivée, l'attente, puis la décision.

Lorsque l'on parle de migrant, on a tout de suite à l'esprit l'image des requérants d'asile ou des personnes clandestines. Il ne faut pas oublier qu'il existe un grand nombre de migrants (principalement issus de l'Union Européenne et de l'Association Européenne de libre-échange, et dans une moindre mesure de pays tiers) qui obtiennent des permis de séjours pour des raisons liées, que ce soit aux études ou au travail. Même s'il est vrai que cette migration est discrète, si ce n'est lorsque les thèmes de l'emploi sont abordés, les problèmes d'intégration subsistent, mais de manière moins cruciale. Les questions d'apprentissage de la langue, de différences culturelles, d'isolement social de cette catégorie de migrant ne doivent pas être négligées. Mais pour beaucoup de migrants ne remplissant pas les critères leur permettant de venir en Suisse grâce à un emploi ou une formation, la filière restante est celle de l'asile.

Il ne faut pas se leurrer, les critères minimaux pour obtenir le statut de réfugié sont tels qu'il est difficile de les remplir, motivant une partie des migrants à travestir la réalité ou du moins à la présenter sur une modalité augmentant leurs chances de rester un certain temps en Suisse.

Qu'elles soient politiques, économiques, climatiques, liées à des conflits, à des situations personnelles, familiales, ou pour des raisons moins avouables, ces motivations sont assez fortes pour pousser les gens sur les chemins de la migration, avec tout ce que cela signifie en termes de rupture, de déracinement, d'exploitation et de risques.

2. Les premiers pas en Suisse

Malgré toutes les informations reçues par d'anciens migrants rentrés au pays, les médias et les réseaux sociaux, l'arrivée en Suisse est pour beaucoup un choc.

Si le choc initial est dur, on remarque aussi au début du parcours du migrant, la mise en avant d'importantes ressources personnelles ou familiales. Les migrants ont dû se battre, s'investir, se motiver, trouver en eux les ressources psychologiques nécessaires pour arriver jusqu'ici, et ces ressources sont encore actives pendant quelques temps. Ils arrivent plein d'espoir, motivés à identifier rapidement les moyens et les ressources permettant d'améliorer leur situation. Mais cet enthousiasme du début fait plus ou moins rapidement place à une période de fragilisation de la personne, engendrée par toute une série de confrontations avec la réalité. Les attentes sont énormes et les déceptions d'autant plus importantes.

A ce moment charnière, les migrants risquent de se retrouver en rupture et de développer des pathologies pour certains, voir des comportements délictueux pour d'autres. Il apparaît donc comme capital de les soutenir, les encadrer et leur offrir des opportunités dès le début de leur séjour, tout en restant dans les normes légales autorisées.

3. L'attente de la décision

Les migrants vont principalement être confrontés à la réalité, durant cette phase d'attente entre la demande d'asile et la décision. La durée de cette période peut varier considérablement selon les cas, pouvant aller de seulement quelques heures à plusieurs années.

Parmi les nombreux éléments qui façonnent la réalité des migrants en Suisse, certains seront développés en deuxième partie de ce document.

4. La décision de l'Office fédéral des migrations (ODM)

Il y a une dizaine d'années, une des grandes difficultés à laquelle le migrant devait faire face était l'attente - parfois longue de plusieurs années - de la décision de l'ODM, avec toutes les difficultés que cela impliquait en terme de projection dans l'avenir, d'accès au monde du travail ou d'intégration.

Avec les changements de ces dernières années (décision de non entrée en matière, décision d'octroi de l'aide d'urgence, traitement plus rapide des dossiers, accord de Dublin, etc.), on a vu une sorte de polarisation des situations. Les demandeurs obtiennent plus rapidement soit une admission provisoire ou un permis B statutaire, qui permet une projection dans le futur, soit une décision de non entrée en matière ou l'entrée en force d'une décision négative, qui referme les portes.

Même en terme de prestations offertes, on voit une polarisation avec d'un côté, un fort soutien en terme d'intégration et de l'autre, des prestations souvent réduites à de l'aide en nature.

5. Les alternatives

a) *L'admission provisoire*

Lorsque l'on parle de migration et que l'on associe ce phénomène aux problématiques que cela engendre, on oublie vite qu'une grande partie des demandeurs d'asile soit l'obtient, soit bénéficie d'une admission provisoire. Ces statuts sont bien évidemment porteurs d'espoir et sont donc de grands leviers de motivation pour une intégration. Les difficultés subsistent (apprentissage de la langue, accès au travail, recherche d'un logement, etc.), mais les efforts fournis pour y remédier ont du sens.

b) *L'aide d'urgence*

Pour beaucoup de demandeurs d'asile, la porte se refermera suite à l'entrée en force de la décision négative de l'ODM.

Si une partie de cette population quitte alors la Suisse (que ce soit pour rentrer chez elle ou pour migrer ailleurs), une autre partie reste (dans la clandestinité ou comme demandeur d'aide d'urgence).

Si l'octroi de l'aide d'urgence est inscrit dans la constitution (art. 12), les modalités de cette aide sont de la compétence des cantons, d'où les grandes différences cantonales. Mais il existe une volonté partagée de faire en sorte que cette aide d'urgence soit dissuasive et limitée à des prestations minimales en nature.

Malgré des conditions de vie extrêmement difficiles, nous ne pouvons que constater, que certains bénéficiaires demandent l'aide d'urgence pour de longues périodes, parfois plusieurs années, nous questionnant sur l'efficacité et la pertinence d'une telle mesure.

c) *La clandestinité*

La problématique de la clandestinité n'apparaît pas uniquement suite à une entrée en force de la décision négative de l'ODM, car pour beaucoup de migrants, cette clandestinité commence dès leur arrivée en Suisse. Selon le parcours de vie et les attentes des migrants, s'annoncer aux autorités revêt un trop grand risque. Ils entrent alors dans le monde de la débrouillardise, de la crainte des autorités, de l'isolement social et de la précarité. Mais ces conditions de vie forcent parfois les clandestins qui se retrouvent réellement sans ressource à s'annoncer aux autorités afin de demander

l'aide d'urgence ou une régularisation, avec le risque, une fois identifiés, d'être renvoyés aux pays.

d) Le départ dans un autre pays

Si, avec les accords de Dublin, on a pu observer une baisse des demandes d'asile multiples, ou tout du moins un traitement plus rapide de ces situations, avec des renvois dans le pays européen en charge du migrant, les passages d'un pays à l'autre continuent d'être nombreux. Ils dépendent principalement de l'existence d'une forte communauté ou de membres de la famille pouvant accueillir le migrant. Ces périodes d'errance, qui au sein de l'Europe peuvent durer des années, empêchent toute construction, tout établissement du migrant ; c'est comme si sa vie était mise entre parenthèse, dans l'attente d'un « miracle » qui pour beaucoup ne viendra jamais, mais qui nourrit et entretient l'espoir. Plus cette errance est longue, plus difficile sera le retour au pays.

e) Le retour aux pays

Si en théorie les réponses aux problèmes sociaux de la migration sont connues - on peut prévenir la migration en soutenant le développement des pays à forte émigration, rendre la venue en Suisse dissuasive, favoriser l'intégration, soutenir les retours aux pays - l'application de ces principes est complexe. Une des pistes développée est celle du retour aux pays, idéalement volontaire, mais aussi parfois forcé.

Les migrants devant quitter la Suisse doivent souvent entrer dans un processus de deuil long et lent, mais nécessaire afin que des alternatives soient envisagées.

On parle souvent dans les médias des retours forcés avec leur lot d'images chocs et de tragédies humaines, mais on oublie celles et ceux qui rentrent volontairement chez eux, avec au minimum une aide financière, et parfois plus, si un projet de réinsertion est possible. Les retours volontaires sont peu nombreux en regard de toutes les décisions négatives émises, mais ils permettent d'offrir une alternative digne à celles et ceux qui le souhaitent ou le peuvent.

II. Quelques thèmes sensibles

1. Le logement

Les attentes en termes de logement sont importantes chez les migrants. Après un parcours migratoire tumultueux, le besoin de poser ses valises dans un lieu calme et paisible doit souvent faire face à la réalité de la vie en commun, au mieux dans des foyers collectifs et au pire dans des abris de protection civile. La promiscuité, la vie en collectivité et parfois les confrontations avec d'autres communautés sont sources d'incompréhension et de tensions.

L'espoir de chacun est de pouvoir recréer un espace personnel et personnalisé, d'y mettre ses affaires, d'y faire ses repas et ainsi d'y être « comme à la maison », limitant par là-même l'impact négatif de la migration. Avoir son propre logement, comme son propre travail participe à la reconstruction du migrant, à son sentiment de reprendre possession de sa vie.

2. L'argent

L'autre grand sujet de préoccupation est celui relatif à l'argent. Il ne s'agit pas uniquement d'améliorer sa qualité de vie et être plus autonome, mais aussi souvent de rembourser des dettes contractées lors de la migration. La pression est grande sur le migrant qui se trouve dans l'impossibilité de rembourser ses dettes, dettes qui reposent souvent sur les membres de sa famille restés aux pays. L'existence de cet engagement peut restreindre fortement la volonté ou la possibilité de rentrer au pays la tête haute.

L'espoir est grand pour celles et ceux qui peuvent avoir une activité lucrative que celle-ci sera facilement accessible. L'entrain du début fait lui aussi vite place à une désillusion et à une démotivation lorsque les migrants sont confrontés au marché de l'emploi. Il y a bien évidemment l'aide sociale, ou encore des indemnités de programmes d'occupation, mais il s'agit de montants ne permettant de faire pour ainsi dire aucune économie et aucun transfert d'argent aux pays. La tentation est grande alors de s'adonner au travail au noir ou au gris, ou alors aux activités délictueuses.

3. La formation

Si on doit mettre en évidence un élément important pour l'adaptation (ou l'intégration) du migrant, il s'agit bien évidemment de l'apprentissage de la langue. La situation des enfants en âge de scolarité obligatoire est réglée par la loi, mais il n'en est pas de même pour les adultes qui se retrouvent dépendants de ce qui est mis en place par les cantons, communes ou associations.

Dans un processus d'intégration, la motivation d'apprentissage est louable et positive, mais lorsqu'elle est mise dans le contexte d'une décision négative, la situation devient difficile avec des ruptures dans le cursus scolaire, des formations post-obligatoires interrompues ou des mineurs non-accompagnés qui perdent à leur majorité la protection que leur conférait leur âge, devant, parfois après des années de scolarités, voir un début de formation, tout arrêter.

On observe actuellement une ouverture vers plus de tolérance pour l'accès à une formation ou un apprentissage pour les jeunes migrants clandestins. Si la volonté politique est de permettre au jeune de quitter la Suisse avec un bagage qui lui offrira de meilleures conditions de vie, on ne doit pas oublier que, lorsque ce jeune devra quitter la Suisse à la fin de sa formation, la rupture risque d'être encore plus douloureuse.

On observe souvent un fossé entre l'objectif étatique d'une prestation et la manière dont cette prestation est vécue et comprise par les migrants. Nous nous projetons dans l'avenir, dans le futur lointain, alors que pour celles et ceux qui ont choisi les routes de la migration, il s'agit souvent de vivre le « ici et maintenant ».

4. La situation des familles et des enfants

Il existe quelques problématiques importantes liées spécifiquement aux familles et aux enfants. La plus importante et la plus lourde de conséquence est celle de la fragilisation culturelle.

Dans le contexte de la migration, la famille toute entière se retrouvera hors de son cadre culturel traditionnel qui maintenait une cohésion et dictait parfois les comportements et rôles de chacun. Ce cadre est remplacé peu à peu par celui de la société d'accueil, avec comme conséquence une période de transition durant laquelle les membres de la famille vont se repositionner afin de trouver un nouvel équilibre qui puisse tenir compte tant du cadre privé familial (orienté vers la culture d'origine et donc vers

une pérennisation du fonctionnement traditionnel de la famille) que des cadres externes proposés, que ce soit par l'école, le travail ou la société d'accueil en général.

Cette période de transition peut être source de conflits, comme par exemple lorsque le rôle traditionnel de l'homme de la famille est remis en question par une émancipation de la femme et un besoin d'autonomie des enfants.

Dans le même cadre de référence, le regroupement familial est aussi source de difficultés, car il réunit des personnes ayant eu des parcours de vie différents pendant un certain laps de temps, nécessitant lui aussi une période de transition pour que les membres retrouvent un équilibre mis en péril par la distance, le temps et les cadres de référence.

Toujours dans le contexte familial, une difficulté importante relative aux enfants doit être mise en évidence. Il s'agit du peu de soutien scolaire que peuvent offrir les parents ayant eu eux-mêmes, un bas niveau d'éducation auquel s'ajoutent leurs lacunes en langues. Pour combler ces handicaps, l'enfant devra redoubler d'effort afin d'éviter une rupture scolaire puis sociale.

5. L'intégration

Les migrants doivent souvent faire face au début de leur séjour en Suisse à un isolement social que les précarise, les mettant dans une situation de vulnérabilité. Celle-ci peut avoir de lourdes conséquences sur leur avenir proche ou lointain et engendrer un déséquilibre psychique et comportemental sur les futures aptitudes à s'intégrer - ou tout du moins à s'adapter - à la société d'accueil.

L'encadrement offert au début du parcours du migrant en Suisse doit être orienté vers deux éléments : sa santé et ses activités. Quand on parle d'activité, l'idéal serait bien évidemment un travail rémunéré, et cela même à temps partiel, mais souvent à défaut, des activités occupationnelles sont bénéfiques.

La motivation première pour trouver du travail est de pouvoir ensuite envoyer de l'argent au pays. Peu nombreux sont les migrants qui se projettent dans un avenir plus ou moins lointain. L'important pour eux est le maintenant et le ici. Le travail n'est donc pas pour eux un signe d'intégration, ni un moyen d'être utile à la société d'accueil, ni un moyen de se réaliser, mais bien un moyen de gagner de l'argent. Dans cette

optique, il leur est difficilement concevable d'avoir une activité non rémunérée.

Une absence prolongée d'activités rémunérées légales peut amener à une fragilisation psychologique, une recherche d'autres moyens de gagner de l'argent ou un besoin d'être actif malgré tout (à travers, par exemple, du bénévolat, des programmes d'occupation ou des formations). Répondre à ce besoin d'être actif permet de prévenir, dans une certaine mesure, tant la fragilisation psychologique de la personne que son attrait pour les activités illicites.

6. Les liens avec la justice

La réalité sociale des migrants en Suisse explique en partie le choix des activités illicites pour certains d'entre eux.

Les revenus licites ne pourront jamais concurrencer ceux illicites. Le vendeur de cocaïne gagnera en quelques heures ce qu'il gagnerait en quelques semaines d'activités légales. Même si le risque de se faire appréhender par les forces de l'ordre est grand, les conséquences le sont moins, insuffisant chez les délinquants un certain sentiment d'impunité. Il ne faut pas minimiser l'effet d'une interpellation par les forces de l'ordre ou d'une convocation par un juge ; pour les plus jeunes délinquants ayant été entraîné dans les activités illégales, la leçon sera retenue, mais pour d'autres, en regard de ce qu'ils ont peut-être déjà vécu chez eux, notre répression est perçue comme faible.

Mais la population migrante a d'autres contacts avec la justice qui ne sont pas dus à des activités délictueuses ; il faut parler ici des risques liés à leur statut. Pour les personnes en situation irrégulière, le risque d'une interpellation, d'un retour forcé ou d'une expulsion dans un pays européen selon les accords de Dublin est réel.

Conclusion

La réalité sociale des immigrants en Suisse concerne d'innombrables domaines et sujets. Ceux abordés dans cet article reflètent certaines préoccupations des migrants dans leur vie de tous les jours et apportent un éclairage particulier à garder en mémoire lorsque les faces plus sombres de cette migration sont évoquées.